

E X T R A I T
du
Registre des Délibérations du
Conseil Municipal

Séance du 28 avril 1978

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le vingt huit avril, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur André LANG, Maire.

Etaient présents : MM. HELIAS - BAZILE - KRAUSS - BERTRAND - PHILIPPE - BESSERO, Adjoints

Mme BOEGLY - MM. BOUCLET - BRUET - Mme DOMON - M. FALLOT -
Melle GAUDUMET - MM. GRAFF - GROSPERRIN - GUICHARD -
Melle LONCHAMPS - MM. MONNIER - NARDIN - PERRON -
Mme PLANSON - M. ROPP - Mmes SIMONOT - SITRE -
MM. THAUVIN - VIEILLE, Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : Melle GAUDUMET à l'unanimité

: : : : : : : : : : : :
: OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SECTION GARAVANIERS DE : : : : : :
: "LA CITE" - : : : : : :
: : : : : :
: : : : : :
: : : : : :
: : : : : :
: : : : : :
: : : : : :
: : : : : :
: : : : : :
: : : : : :
: : : : : :
: : : : : :

Le procès-verbal de cette séance a été affiché le 8 mai 1978.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SECTION CARAVANIERS de "LA CITE" - RECEPTION
CARAVANIERS DE LUDWIGSBURG -

Monsieur **A. LANG** expose :

Dans le cadre des échanges du jumelage avec LUDWIGSBURG, des caravaniers de cette Ville rendent visite régulièrement à ceux de MONTBELIARD (une année sur deux). L'autre année ce sont les caravaniers de MONTBELIARD qui se rendent en ALLEMAGNE.

Cette année, la rencontre est prévue les 13, 14 et 15 mai à MONTBELIARD et la Ville met à disposition des organisateurs le parking situé à proximité de la piscine en l'équipant en eau, électricité et éclairage public. Deux repas en commun : l'un le samedi soir, l'autre le dimanche à midi sont prévus au programme.

La caravaniéristes montbéliardais participent financièrement aux frais ainsi que l'association "La Cité" organisatrice de la rencontre. Le montant prévisionnel des frais s'élève à 4 240,50 F, et les deux participations ci-dessus couvrant la somme de 2 800 F, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 400 F à l'association "La Cité",
- de voter les crédits nécessaires à inscrire au B.S. 1978, chapitre 940/32, article 657.

AVIS FAVORABLE DU CONSEIL MUNICIPAL

- ADOPTE -

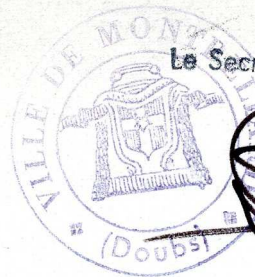
Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pour le Maire

Le Secrétaire général délégué



SOUS PRÉFECTURE
DE MONTBÉLIARD

- 9 MAI 1978

Vu pour réception

- Art. 41 du Code Municipal
(Loi du 31 Décembre 1970)

Pour le Sous-Préfet et par délégation

Le Secrétaire en Chef